



**CABINET DU MINISTRE**

N° 0008 /MEFMEPCODDPAT/CAB-M/DC.

**NOTE DE SERVICE**

En exécution des décisions prises par le Conseil des Ministres tenu le 09 avril 2020 et dans le cadre de la mise en œuvre des importantes mesures annoncées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, lors de son allocution du 10 avril 2020, notamment l'instauration de l'Etat d'urgence dans le Grand Libreville, l'administration forestière a été retenue comme service essentiel.

A cet effet, seuls les agents disposant d'un laissez-passer seront autorisés à se rendre sur leurs lieux de travail pour assurer les services régaliens du ministère. Il s'agit :

- Des membres des Cabinets du Ministre et du Ministre Délégué ;
- De l'inspecteur général des services et son adjoint ;
- Du Secrétaire Général, son adjoint et quelques collaborateurs ;
- Des Directeurs Généraux et centraux de l'Administration centrale, leurs adjoints et quelques collaborateurs ;
- Du Directeur Général de l'ENEF et quelques collaborateurs ;
- Du Directeur Général de l'Agence d'Exécution de la Filière Bois et quelques collaborateurs ;
- Du Secrétaire exécutif par intérim de l'ANPN, les Directeurs, les Conservateurs basés dans le Grand Libreville, les services de contrôles et de surveillance et quelques collaborateurs ;
- Du Directeur Provincial de l'Estuaire et quelques collaborateurs ;
- Des membres des Brigades de contrôle de Ntoum, Owendo et de la ZES de Nkok.

La liste nominative des agents concernés sera communiquée aux intéressés et affichée au ministère. Les autres agents sont tenus de rester chez eux et de se rendre disponible par télétravail pour les administrations dont ils relèvent.

Par ailleurs, il est mis en place une cellule de veille COVID-19 (Email : [minefcovid19@gmail.com](mailto:minefcovid19@gmail.com); tél : 077 79 79 59/060 05 78 88), au ministère, pour répondre aux sollicitations des personnels (astreint et confiné) et des opérateurs économiques. La cellule est composée :

- Ghislain MOUSSAVOU, Directeur Général des Forêts (Coordonnateur)
- Auguste NDOUNA Directeur Général de l'Industrie (Coordonnateur Adjoint)
- Stephen Stanislas MOUBA, Directeur Général de l'Environnement (Membre)
- Lucien MASSOUKOU, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées (Membre)
- Aristide KASSANGOYE, Conseiller (Membre)
- Clotaire SIKA, Chargé d'Etude au Cabinet du Ministre (Membre)
- Tanguy Fiacre Directeur des Forêts Communautaires (Membre)
- Sergent-Chef Major Ander NZAMBA NZAMBA (Membre)
- Alain NKOGHE NZE, Directeur des Opérations de l'ANPN (Membre)

Le Secrétaire général du ministère veillera à ce que tous les agents d'astreinte disposent des équipements de protection mis à la disposition du ministère par le COPIL et que le transport de ces derniers soient principalement assuré par les véhicules administratifs.

Le Conseiller militaire, Général Maxime EBANG, est chargé de coordonner les relations avec les différents services de sécurité des ministères de l'Intérieur et de la Défense.

Les agents du ministère qui sont d'astreinte ou non peuvent nous saisir à tout moment en passant par leur chef hiérarchique, leur directeur général, la direction des ressources humaines ou par la cellule de veille dans le cas où ils auraient besoin de conseil ou de soutien particulier.

J'attache du prix au respect scrupuleux de la présente note de service.

Fait à Libreville, le **12 AVR. 2020**

**Le Ministre**

  
**Pr Lee J. T. WHITE**



Copie : Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur  
Ministre d'Etat, Ministre de la Défense  
Syndicat des opérateurs économiques  
Syndicats du ministère